

AFFAIRE N° 26. - Inscription au Budget Communal d'une somme de 1 526 250 Frs CFA pour paiement aux Consorts VLODY du prix d'une parcelle de terrain située rue des Limites;

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La procédure d'expropriation engagée à l'encontre des Consorts VLODY, concernant une parcelle de terrain de 74 m², cadastrée AO 394, est arrivée pratiquement à son terme avec la fixation par Monsieur le Juge de l'Expropriation de l'indemnité à allouer aux ayants droit de VLODY.

Cette somme porte sur 1 526 250 Frs CFA se décomposant comme suit :

- indemnité principale	1 221 000 Frs CFA
- indemnité de emploi	305 250 Frs CFA
	<hr/>
	1 526 250 Frs CFA

Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser à inscrire au Budget Communal, chapitre 901 - article 210 du Budget Primitif 1972, la somme de 1 526 250 Frs CFA pour paiement du terrain en cause.

Cette somme sera, par ailleurs, consignée à la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS pour permettre la prise de possession de cet immeuble par la Commune.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Du
Saint-Jours, le 26 novembre 1972

§
Pour le Maire
Le Secrétaire Général
§
Escri : S. Grassel
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Luey